



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°31  
16 mai 2018

**Rectificatif du bulletin officiel des actes n°28 du 24 avril 2018**

\*hygiène et sécurité chantiers

P 2

**Direction territoriale Centre-Bourgogne**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

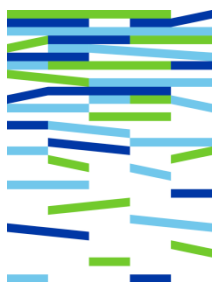
*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



**Direction  
Territoriale  
Centre-Bourgogne**

Juridique

## **DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'HYGIENE ET SÉCURITÉ (chantiers)**



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des transports ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 29 novembre 2012 modifié portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies Navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu le 25 juin 2015, portant délégations de pouvoirs au directeur général de Voies Navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée en dernier lieu par décision du 29 août 2016 du directeur général de Voies Navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoir aux directeurs territoriaux de Voies Navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé ;

Vu l'organisation de la direction territoriale,

## DECIDE

### **Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Specq, directeur territorial Centre-Bourgogne, délégation est donnée à M. Éric Fouliard, directeur adjoint, à Mme Karine Simonnot, secrétaire générale, et à M. Emmanuel Divers, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie ;
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes, à :

- M. Christian Perceau, directeur opérationnel Saône-Seine, et en cas d'absence ou en cas d'empêchement à Mme Sylvie Lebouar, directrice opérationnelle adjointe,
- M. Thierry Feroux, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou en cas d'empêchement à Mme Stéphanie Vuillot, directrice adjointe,
- M. Thomas Lheureux, responsable de l'UTI Loire-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yannick Seguin, adjoint au responsable de l'UTI,
- Mme Déborah Perrot, responsable de l'UTI Val de Loire, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Valéry Valide, adjoint au responsable de l'UTI,
- M. Jean-Dominique Balland, responsable de l'UTI Saône Loire, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Sébastien Poncet, adjoint au responsable de l'UTI,
- M. Yvan Telpic, responsable de l'UTI Nivernais, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Lucienne Gaudron, adjointe au responsable de l'UTI,
- M. Antoine Chardonnal, responsable de l'UTI Bourgogne, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Teddy Gail, adjoint au responsable de l'UTI,
- Mme Aurélie Lamboley, responsable de la mission Seille,
- Jean-Mallory ROUSSEAU, chef du service Études et Grands Travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel CONSIGNY, chef adjoint ou Sylvain QUENNEHEN, chef de projet ;

### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Dijon, le 20 avril 2018  
Le Directeur Territorial

Signé  
Bertrand SPECQ